

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
SÉANCE DU 17 MARS 2016  
N°2016.03.17.01**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présents :** Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Irène GIORDAN, Marie-José IMBERT, Monique ALBEROLA, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Frédéric MARQUAND, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, François GAXET, Clivy RIDÉ-VALADY, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

**Étaient représentés :** Sybille REY par Fanny FAUCI, Christian DES par Georges FERRERO, Pierre CABANTOUS par François PARRIAUX, Annie BARTHELEMY par Patrick ESPINET, Philippe MARCO par Frédéric MARQUAND, Rachida AMAR par Laurence BOUSAHLA, Jacqueline GASTALDI-CAMELIO par Franky LAPIERRE, Maryvonne SANTUCCI par Irène GIORDAN, Colette LOPEZ par Nathalie MUNOZ.

## **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – COMMUNE**

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au Conseil que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dont la population est supérieure à 3500 habitants, et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

Elle précise que la nouvelle disposition de cette année, c'est la réalisation d'un rapport qui sert de base au débat. Il doit relater les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure de la dette.

Madame MUNOZ expose que cette année encore, ils doivent tenir compte du contexte économique défavorable avec le renforcement de notre contribution au redressement de la dette de l'Etat.

Leur préoccupation a été d'élaborer un projet de budget avec comme objectif principal zéro augmentation d'impôts.

L'analyse de 2015 fait ressortir un résultat très positif et souligne précisément toutes les économies réalisées des dépenses de fonctionnement qui demeurent bien inférieures à la moyenne des communes de même strate tout en maintenant tous les services rendus aux administrés.

Les recettes ont connu une évolution de 4 % environ, tout en tenant compte de la baisse importante des dotations de l'Etat.

Madame MUNOZ explique que grâce à leur gestion rigoureuse, ils ont pu ainsi améliorer leur épargne nette de 99 %. En 2014 leur épargne était de 3 000 € et elle atteint en 2015 343 000 €. Cette épargne confirme que la commune répond au principe de bonne gestion et de confiance des organismes administratifs et financiers.

Avant d'envisager leur orientations, la loi de finances 2016 fait ressortir des points importants qu'il est nécessaire de retenir :  
Cette année encore, la commune devra subir une baisse de la dotation globale de fonctionnement estimée à 164 000 €.

Elle annonce une éventuelle évolution des dotations de solidarité rurale et de péréquation estimée à + 20 000 €. et le maintien de l'aide aux rythmes scolaires (50 € par élève).  
Malgré la revalorisation des bases fiscales de 1 %, la Direction Générale des Finances publiques les a informé qu'il va devoir prévoir la perte d'environ 40 000 € du produit de la taxe d'habitation. Cette information nous sera notifiée en novembre 2016.

Madame MUNOZ a ainsi pu aborder leurs orientations budgétaires et commencer par la section de fonctionnement.

Ainsi, leurs dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution globale de 3 % pour différentes raisons :

- L'évolution des prix, révision des contrats, ainsi que de nombreuses contraintes réglementaires telles que la dématérialisation
- La hausse une fois de plus du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 37 000 € portant ainsi cette dépense à 135 000 € .
- La pénalité pour défaut de logements sociaux estimée à 300 000 €. Il manque à la commune 1 003 logements.
- La participation de la commune au syndicat intercommunal des transports scolaires de 49 500 € qui va être prochainement dissout.
- La participation de la commune à la communauté d'agglomération sud ste baume d'un montant de 143 600 € pour les transports scolaires de notre régie (transport des collégiens et primaires du beausset uniquement), et des transports des cinq communes (le beausset, le Castellet, Evenos, signes, la cadière). En recettes la commune inscrira le reversement des familles (120 €).
- La nouvelle répartition du contingent au service départemental d'incendie et de secours pour un montant de 332 000 € (soit + 20 000 €).

La commune a intégré le maintien des subventions à nos associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des Ecoles qui représente une enveloppe globale de 370 000 €.

Pour les charges de personnel, en plus des augmentations des cotisations la commune devra intégrer la réforme des carrières et les rémunérations des fonctionnaires, en commençant cette année par les catégories B. Ce poste devrait évoluer d'environ 1.58 %.

Les frais financiers de la commune en 2016 seront légèrement inférieurs à ceux de 2015, de 179 000 € ils seront en 2016 de 177 000 €.

Enfin Madame MUNOZ expose au conseil qu'ils prévoient de dégager en fonctionnement un financement de la section d'investissement de 800 000 € environ (dotations et autofinancement) qui permettra d'envisager les opérations suivantes.

En dépenses d'investissement, ils prévoient en l'état des hypothèses l'inscription d'opérations pour un montant global de 1 760 000 €.

L'opération du PLU sera complétée cette année d'un crédit de 109 000 €.

Ils prévoient également une nouvelle opération pour des acquisitions foncières d'un montant de 127 000 €.

Un crédit de 413 000 € sera proposé pour les mises aux normes, restauration et mise en sécurité de l'Eglise, de la Chapelle du Beausset Vieux ; la sécurisation de Mistral, de la maison des arts et de la culture.

Au titre des équipements scolaires, le crédit à prévoir serait de 260 000 € en 2016 pour entreprendre l'extension du restaurant scolaire de l'école Pagnol et la construction du préau.

Les équipements sportifs se verront dotés d'un crédit de 207 000 €, nécessaire à la réhabilitation du terrain de Rugby, à la mise en conformité des vestiaires, et à l'aménagement du city park.

Ils poursuivront les travaux de voirie et d'équipement de voirie à hauteur de 330 000 €.

Ils commenceront cette année, à l'issu du diagnostic lancé en 2015 sur l'accessibilité des équipements communaux et voiries, par inscrire une enveloppe de 85 000 €. (accès aux locaux de notre trésorerie).

Dans le cadre de la sécurité, et après avoir en 2015 élaboré le diagnostic de notre réseau de caméras de vidéo-protection, un crédit de 40 000 € permettra d'améliorer le système actuel, et le compléter par l'ajout de nouvelles caméras.

Un programme pour l'équipement de tous les services sera proposé pour 105 000 € notamment pour le remplacement des matériels volés au CTM, l'acquisition de logiciels, le remplacement de matériel informatique.

Enfin ils devront prévoir un crédit de 34 000 € permettant de poursuivre l'aménagement du cimetière (réalisation columbarium et caveaux).

Jusqu'à la fin du mandat, Madame MUNOZ explique qu'ils devront étaler ces investissements notamment en matière de restauration du patrimoine, de mise aux normes et d'accessibilité.

Ils doivent également intégrer le remboursement du capital de la dette pour un montant de 460 684€.

L'équilibre en recettes d'investissement serait assuré :

- par le financement dégagé en fonctionnement à hauteur de 800 000 € (dotations aux amortissements et autofinancement),
- par les dotations (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement), des subventions d'équipement sollicitées auprès du Département et de l'ETAT (sur le fonds de soutien à l'investissement),
- Et par le recours à l'emprunt. La capacité de la commune permettrait d'envisager la mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 €.

A ce propos, Madame MUNOZ a présenté une simulation d'un emprunt de 1 000 000 € .

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L2312-1 ?

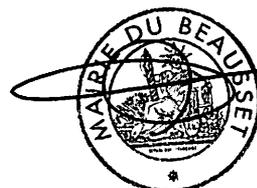
Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Fait au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges FERRERO



09 JAN  
01 00 00  
10 00

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE DU BEAUSSET**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dont la population est supérieure à 3500 habitants, et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

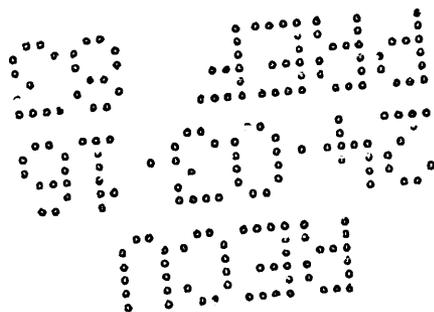
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la fiscalité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du rapport d'orientation budgétaire (ROB) devrait être précisé par décret. Ce document doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Le débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale. Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la tenue de ce débat.

Le débat d'orientation 2016 s'inscrit dans des conditions contraintes et préoccupantes. Les prévisions de croissance pour la France en 2016 devraient se situer à 0.80 point, ce qui est extrêmement limité. Les taux d'intérêts demeurent stables sur le marché. L'objectif annoncé de ramener le déficit public de l'Etat à 3 % du PIB s'appuie sur une pression accrue imposée aux collectivités locales.

Les principales mesures d'austérité intégrées dans la loi de programmation des finances publiques de l'état 2012/2017 renforcent la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics et confirment à nouveau pour 2016 la baisse des dotations.

Avant d'aborder l'impact financier de loi de finances 2016 sur les budgets des collectivités, il convient de présenter les indicateurs financiers de 2012 à 2015.



## 1 – Analyse rétrospective :

Le résultat provisoire de la gestion 2015 (le compte administratif sera présenté au plus tard le 30 juin prochain), se solde par un excédent global cumulé de 1 091 k€ dont 1 232 k€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 141 k€. Le taux de réalisation par rapport au budget 2015 est de 91,18 % en dépenses et de 99,95 % en recettes.

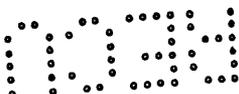
### A – Section de fonctionnement :

#### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE : VUE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES							
CHAPITRES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 (provisoire)	ECART 2015/2014 en%	COMMUNE ratio en € par habitant (population au 1er janvier 2015) 9374 hab	Moyenne de la strate (dgfip 2014) en €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 248 822	2 108 916	2 283 349	2 199 155	-3.69	235	258
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	923 127	923 245	978 899	898 594	-8.20	96	107
012- CHARGES DE PERSONNEL BRUTES	4 990 025	4 941 263	5 167 112	5 144 435	-0.44	495	532
012- CHARGES DE PERSONNEL NETTES (après déduction des reversements)	4 538 441	4 457 469	4 713 007	4 640 720	-1.54		
739 - REVERST FISCALITE (FPIC+LOGEMENTS)	16 223	45 505	71 989	406 939	465.28		
66 - FRAIS FINANCIERS	202 045	200 170	200 056	179 199	-10.43	19	34
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 904	645	3 423	25 700	650.80		
68 - PROVISIONS	5 000	1 000	1 000	1 000	0.00		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 387 146</b>	<b>8 220 744</b>	<b>8 705 828</b>	<b>8 855 022</b>	<b>1.71</b>	<b>945</b>	<b>1 035</b>
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	496 332	484 642	489 867	469 276	-4.20		
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 883 477</b>	<b>8 705 386</b>	<b>9 195 695</b>	<b>9 324 297</b>	<b>1.40</b>		

Il est à souligner la baisse des dépenses de fonctionnement et particulièrement des charges à caractère général. Ce poste regroupe tous les achats de fournitures, de prestations, de contrats nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (-3.69 %). La moyenne par habitant de 235 € au Beausset est inférieure de 9 % aux communes de notre strate.

Le poste du personnel, qui sera analysé lors des orientations 2016 a connu là encore une légère baisse de 22 677 €, en brut, combinaison de recrutements (du responsable des services techniques, du directeur de cabinet, des contrats aidés, et de départs en retraite ou mutations intervenus en cours d'année). La charge nette du personnel diminue de 72 287 €. Notre taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires 2015 est de 95,80 %.



Globalement les dépenses ont évolué de 128 602 € et ce malgré la forte hausse du FPIC et des pénalités pour la non réalisation des logements sociaux (+ 334 410 €). Après ce constat, il convient d'analyser les recettes 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
Compte d'exécution	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 (provisoire)	ECART 2014/2015 (en%)	Commentaires
70 - PRODUITS DES SERVICES	306 662	304 993	307 790	392 617	27.56	Principalement due à l'augmentation de la fréquentation des élèves en cantine et depuis septembre au prix fixé à 2.90 €. Nombre de repas : 108 000 (+5.89%)
73 - IMPOTS ET TAXES	6 039 200	6 389 067	6 593 021	7 002 523	6.21	cf dossier fiscal
74 - DOTATIONS	1 866 267	1 817 558	1 775 882	1 622 946	-8.61	Perte de 164 455 € au titre de la dotation de base en 2015.
75 - REVENUS DU PATRIMOINE	69 972	91 277	90 137	93 376	3.59	Revenus des loyers
013 - ATTENUATION CHARGES	451 583	486 231	454 105	504 655	11.13	Participations aux contrats aidés et reversement indemnités pour maladie, maternité...
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AMORTISSEMENT	23 353	11 682	21 398	28 124	31.43	Cession de véhicule notamment.
042 - OPERATION D'ORDRE	33 836	8 021	6 600	4 465	-32.35	
<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 790 873</b>	<b>9 108 829</b>	<b>9 248 933</b>	<b>9 648 707</b>	<b>4.32</b>	
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>-92 605</b>	<b>403 443</b>	<b>53 238</b>	<b>324 410</b>	<b>509.36</b>	
002 - REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	1 121 046	596 750	855 321	908 559	6.22	
<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 028 441</b>	<b>1 000 193</b>	<b>908 559</b>	<b>1 232 969</b>	<b>35.71</b>	

Il nous fallait dès 2015 prendre les mesures indispensables, dont l'évolution raisonnée du taux d'imposition, pour améliorer la santé financière de notre commune afin d'atteindre ce niveau de recettes et parvenir à dégager un excédent des recettes sur nos dépenses sans reprise de l'excédent antérieur. Bien que modeste, nous avons pu dégager un excédent de 324 410 € sur le seul exercice 2015 soit une évolution de 509.36 %.

Pour parfaire l'analyse financière, et démontrer l'amélioration de notre situation financière, il est nécessaire de présenter de manière synthétique les ratios de niveau et les soldes nets. Ce sont des indices basés uniquement sur un seul exercice sans intégrer les opérations d'ordre budgétaires (telles que les dotations aux immobilisations) et les excédents ou déficits reportés.

**ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX**  
(données issues des bilans- crédits nets ou débits nets)

RUBRIQUES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	ECART 2015/2014 en%
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	8 323 067	8 577 093	8 722 839	8 737 112	0.16
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 289 231	8 569 072	8 716 239	8 732 647	0.19
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 415 672	8 173 651	8 669 601	8 412 704	-3.05
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 914 340	7 688 009	8 178 734	7 942 428	-2.98
Résultat comptable (A-B)	-92 605	403 442	53 238	324 408	83.59

**VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT**

RESSOURCES FISCALES (73)	6 022 979	6 343 080	6 521 032	6 595 584	1.13
dont impôts locaux	4 226 162	4 372 751	4 485 435	4 954 732	9.47
reversement fiscalité par CCSB	1 104 369	1 117 457	1 128 136	1 130 770	0.23
Autres impôts	692 448	852 872	907 461	510 082	-77.90
DOTATIONS (74)	1 866 267	1 817 559	1 775 882	1 622 846	-9.43
Dotation globale fonctionnement, DSR et péréquation	1 557 317	1 514 450	1 445 615	1 299 840	-11.21
Attribution compensation (impôts)	132 395	134 724	126 140	130 768	3.54
autres dotations	176 555	168 385	204 127	192 238	-6.18
AUTRES PRODUITS	376 634	396 270	397 927	486 153	18.15
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 265 880</b>	<b>8 556 909</b>	<b>8 694 841</b>	<b>8 704 583</b>	<b>0.11</b>

**VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

Achat et charges externes	2 237 582	2 094 264	2 271 647	2 185 670	-3.93
frais de personnel	4 538 441	4 457 469	4 713 007	4 640 720	-1.56
contingents	793 918	783 626	834 628	756 694	-10.30
impôts et taxes	11 240	12 216	11 357	12 545	9.47
autres charges gestion courante	129 208	139 619	144 271	141 900	-1.67
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>7 710 390</b>	<b>7 487 194</b>	<b>7 974 910</b>	<b>7 737 528</b>	<b>-3.07</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>555 490</b>	<b>1 069 715</b>	<b>719 931</b>	<b>967 054</b>	<b>25.55</b>
FRAIS FINANCIERS	202 045	200 170	200 056	179 199	-11.64
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 563	11 682	21 398	17 424	-22.81
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 903	645	3 423	25 700	86.68
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT OU EPARGNE BRUTE</b>	<b>368 105</b>	<b>880 583</b>	<b>537 850</b>	<b>779 580</b>	<b>31.01</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	512 671	524 225	534 812	436 538	-22.51
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT NET OU EPARGNE NETTE</b>	<b>-144 566</b>	<b>356 358</b>	<b>3 038</b>	<b>343 042</b>	<b>99.11</b>

L'épargne brute est un des indicateurs les plus utilisés car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale (780 k€ en 2015 soit une amélioration de 31 %), avant intégration du remboursement de la dette. Après couverture de l'annuité de la dette, notre capacité d'autofinancement net est en 2015 de 343 042 € soit une progression de 99 %.

## B – la section d'investissement :

La vue d'ensemble ci-dessous fait ressortir un taux de réalisation considérant les restes à réaliser de 92,97 % en dépenses. Le résultat fait ressortir un besoin de financement de 141 090 € qui sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE : VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRES	CA 2014	BP 2015	CA 2015	ECART 2015/2014 en%	Taux de réalisation
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	188 079				
16 - REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	534 812	436 600	436 538	-18.38	99.99
20 à 23 - DEPENSES D'EQUIPEMENT	627 335	1 729 420	935 868	49.18	
23 - TRAVAUX RESTANT A REALISER	388 420		645 478	66.18	
<b>TOTAL EQUIPEMENT BRUT</b>	<b>1 015 755</b>	<b>1 729 420</b>	<b>1 581 346</b>	<b>55.68</b>	91.44
040- AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	6 600	4 470	4 465	-32.35	99.88
041 - OPERATION PATRIMONIALES	25 435				
Autres (dépenses imprévues et titre de participation)		4 827			
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 770 681</b>	<b>2 175 317</b>	<b>2 022 349</b>	<b>14.21</b>	<b>92.97</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES	CA 2014	BP 2015	CA 2015	ECART 2015/2014 en%	Taux de réalisation
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	535 411	185 000	197 320	-63.15	106.66
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	167 596	298 819	199 019	18.75	66.60
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	120 000		144 725	20.60	
13 - SUBVENTION INVESTISSEMENT	287 596	298 819	343 744	19.52	115.03
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMIL	290 000	600 000	600 000	106.90	100.00
040 - AMORTISSEMENTS IMMOBILIS	489 867	458 578	465 457	-4.98	101.50
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	25 435		3 818	-84.99	
024 - PRODUIT DE CESSION		12 000			0.00
AFFECTATION DU RESULTAT DE FON	144 872	350 000	0	-100.00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 773 180</b>	<b>1 904 397</b>	<b>1 610 339</b>	<b>-9.18</b>	84.56
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	270 920	270 920		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 773 180</b>	<b>2 175 317</b>	<b>1 881 259</b>	<b>6.10</b>	
<b>besoin de financement</b>	<b>2 459</b>		<b>-141 090</b>		

## B – la section d'investissement :

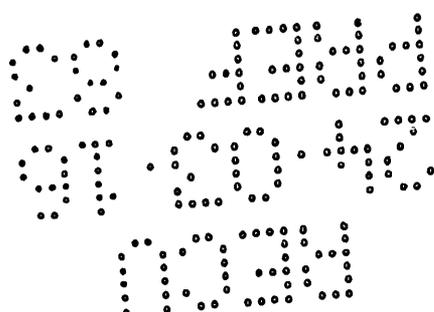
La vue d'ensemble ci-dessous fait ressortir un taux de réalisation considérant les restes à réaliser de 92,97 % en dépenses. Le résultat fait ressortir un besoin de financement de 141 090 € qui sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE : VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2014	BP 2015	CA 2015	ECART 2015/2014 en%	Taux de réalisation
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	188 079				
16 - REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	534 812	436 600	436 538	-18.38	99.99
20 à 23 - DEPENSES D'EQUIPEMENT	627 335	1 729 420	935 868	49.18	
23 - TRAVAUX RESTANT A REALISER	388 420		645 478	66.18	
<b>TOTAL EQUIPEMENT BRUT</b>	<b>1 015 755</b>	<b>1 729 420</b>	<b>1 581 346</b>	<b>55.68</b>	91.44
040- AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	6 600	4 470	4 465	-32.35	99.88
041 - OPERATION PATRIMONIALES	25 435				
Autres (dépenses imprévues et titre de participation)		4 827			
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 770 681</b>	<b>2 175 317</b>	<b>2 022 349</b>	<b>14.21</b>	<b>92.97</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRES	CA 2014	BP 2015	CA 2015	ECART 2015/2014 en%	Taux de réalisation
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	535 411	185 000	197 320	-63.15	106.66
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	167 596	298 819	199 019	18.75	66.60
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	120 000		144 725	20.60	
13 - SUBVENTION INVESTISSEMENT	287 596	298 819	343 744	19.52	115.03
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMIL	290 000	600 000	600 000	106.90	100.00
040 - AMORTISSEMENTS IMMOBILIS	489 867	458 578	465 457	-4.98	101.50
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	25 435		3 818	-84.99	
024 - PRODUIT DE CESSION		12 000			0.00
AFFECTATION DU RESULTAT DE FON	144 872	350 000	0	-100.00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 773 180</b>	<b>1 904 397</b>	<b>1 610 339</b>	<b>-9.18</b>	84.56
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	270 920	270 920		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 773 180</b>	<b>2 175 317</b>	<b>1 881 259</b>	<b>6.10</b>	
<b>besoin de financement</b>	<b>2 499</b>		<b>-141 090</b>		

Nous avons réalisé s'agissant des dépenses d'équipement notamment, les travaux de drainage du CTM pour 117 000 € ; en voirie, nous avons achevé les plateaux traversant bd de la première Armée, entrepris les études et engagé la création du carrefour giratoire bd du 8 mai et 11 novembre (achevés à ce jour), réalisé des travaux de réfection de nombreuses voies (extramuros) pour 757 000 € - La réhabilitation du patrimoine a été exécutée partiellement à hauteur de 146 000 € notamment pour réaliser les études, diagnostics servant de base aux réalisations de travaux en 2016. Nous avons renouvelé et acquis du matériel pour nos services pour 179 000 €.

Le financement des dépenses d'équipement est constitué par les dotations pour 197 000 €, de 343 744 € de subventions, d'un emprunt de 600 000 €.



A partir de ces informations, nous pouvons aborder le contexte 2016 et nos orientations.

## 2 – Le contexte 2016 : les dispositions de la loi NOTRe et de la loi de finances 2016

### A - La loi Notre introduit de nouvelles dispositions budgétaires :

Outre l'élaboration d'un rapport de préparation du DOB précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles à destination des administrés doit être annexée au budget 2016 et au CA 2015. Pour toute opération d'investissement exceptionnelle dont le seuil reste à définir par décret, l'exécutif de la collectivité devra présenter une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement.

### B – La loi de finances 2016 :

#### 1 – LES DOTATIONS ET FONDS :

Est prévue la baisse des dotations à l'exception de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation dont l'enveloppe devrait évoluer de 10,4 %.

Dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement de la situation financière de l'Etat, le prélèvement opérés sur la dotation globale de fonctionnement des collectivités serait identique à celui de 2015, soit, pour le Beausset, une baisse estimée à 165 000 €.

	2012	2013	2014	2015	Ecart 2015/2014 en €	Ecart 2015/2014 en %	ESTIMATION 2016
7411 - Dotation forfaitaire	1 303 477	1 284 126	1 208 845	1 044 090	-164 455	-13.6	879 935

A ce jour aucune notification de la Direction Générale des Collectivités Territoriales ne nous est parvenue.

La réforme de la dotation forfaitaire est reportée en 2017. L'architecture sera profondément transformée.

Sera créée une dotation de ruralité pour les communes à densité de population < à 75 % de la densité moyenne nationale et plafonnée à 303 € par habitant. De même, une dotation de centralité sera attribuée aux organismes intercommunaux (EPCI). La dotation de centralité des EPCI à fiscalité professionnelle unique (dont la Communauté d'agglomération Sud Ste Baume) sera attribuée à raison de 40 % pour l'EPCI et 60 % pour l'ensemble des communes membres et répartie selon le rapport population commune/population EPCI à la puissance 5.



Il est difficile d'estimer l'enveloppe à percevoir au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2017. Pour les communes dont la baisse de la DGF excéderait 10 % des recettes réelles de fonctionnement en 2017, elles percevraient l'année suivante le même montant de DGF qu'en 2016. Nous estimons que pour 2017, 2018 et 2019 la dotation perçue ne pourra être inférieure à 875 000 € (scénario pessimiste).

La commune du Beausset est éligible aux dotations de solidarité rurale et de péréquation. Dans la réforme envisagée, ces dotations seraient intégrées à la dotation de centralité en 2017. Le comité des finances se réunira au cours du mois de juin avec le Gouvernement pour définir les modalités de l'opération.

Pour 2016, l'enveloppe normée de ces deux dotations évolue de 9.40 %, ce qui se traduirait pour notre commune :

DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	112 000 €	+5.60%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	163 651 €	+9.59 %

Sont à prévoir pour 2016 également :

- la reconduction de la dotation pour les rythmes scolaires de 50 € par élève.
- l'élargissement du Fonds de Compensation de la TVA aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Les communes le percevront annuellement ou en N+2 en section de fonctionnement.

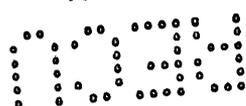
En section d'investissement, est annoncée l'institution d'une dotation de soutien à l'investissement. Ce fonds de 500 M€ sera réparti par les Préfets de Région pour les projets de rénovation thermique, transition énergétique, développement énergie renouvelable, mise aux normes des bâtiments publics, développement d'infrastructures de mobilité ou de construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessités par l'accroissement de la population.

Enfin, le prélèvement opéré sur nos recettes fiscales, au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal devrait cette année encore évoluer. Notre prévision pour 2016 est de 135 000 €. En 2017 ce prélèvement atteindra 2% des recettes fiscales.

## 2 - LA FISCALITE :

La loi de finances 2016 revalorise les bases fiscales de 1 % et reporte la révision des valeurs locatives dont les valeurs sont celles instituées en 1970.

Non seulement les notifications des bases fiscales ne nous ont toujours pas été communiquées par la Direction des finances publiques, mais de surcroît cette dernière nous informe, conformément à la décision du Gouvernement, de la réactivation des exonérations de taxe d'habitation (supprimées par la loi de finances 2015) pour les foyers à faible revenu ou personnes isolées avec charges de famille, et de l'impossibilité de nous notifier avant le mois de novembre 2016, les bases fiscales de la TH. A titre indicatif, cette mesure représenterait au maximum 2 % des produits de cette taxe. Pour notre commune et sur cette base, la perte serait de 40 000 €.



Notre hypothèse sur les ressources fiscales sera donc réalisée sur les bases fiscales réelles de 2015. Il est précisé que cette simulation n'intègre pas de variation physique (nombre d'habitations ou constructions nouvelles). De 2014 à 2015, l'évolution due à l'accroissement des habitations ou constructions, pour la taxe d'habitation était de 2.86%, et pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1.75 %.

TAXES	BASES FISCALES 2012	BASES FISCALES 2013	BASES FISCALES 2014	BASES FISCALES 2015	PRODUIT PERCU 2015	loi de finances 2016 Evolution bases fiscales 1%	TAUX 2016	PRODUIT ESTIME 2016
TAXE HABITATION	16 649 000	17 217 000	17 561 414	18 223 219	2 028 244	18 405 451	11.13	2 048 527
FONCIER BATI	10 520 000	10 915 000	11 240 234	11 538 231	2 741 484	11 653 613	23.76	2 768 899
FONCIER NON BATI	93 200	94 100	97 145	100 009	108 120	101 009	108.11	109 201
TOTAL BASES FISCALES	27 262 200	28 226 100	28 898 793	29 861 459	4 877 848	30 160 074		4 926 626
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES					52 949.00			52 000
PRODUIT TOTAL (1)					4 930 797.00			4 978 626
PRODUIT TOTAL (2)	Après suppression de 2 % du produit de la th							4 938 626

Dans cette hypothèse, le produit des contributions directes représente près de 57 % de nos recettes réelles de fonctionnement et 75,13 % des ressources fiscales.

Notre objectif 2016 est de ne pas augmenter les taux d'imposition qui demeureront inchangés.

Les autres taxes fiscales sont constituées de :

- l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Sud Ste Baume pour un montant de 1 130 700 € en compensation du transfert de l'ancienne taxe professionnelle,
- des produits provenant des droits de place (marchés hebdomadaires) pour 102 000 €,
- de la taxe sur les pylônes électriques (2 254 € par pylône basse tension) soit une recette attendue de 22 540 €.
- De la taxe sur la consommation d'électricité reversée par les distributeurs d'énergie. Cette recette est évaluée à 250 000 €.
- Enfin la taxe sur les droits de mutation qui fluctue en fonction des opérations immobilières et des actes passés devant notaire intervenues dans l'année. En 2015 nous avons perçu 532 000 € soit une baisse de 71 000 € (-11,72 %). Tel que prévu par les économistes le marché immobilier connaît une régression.

### 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :

Dans ce contexte économique sensible, nous nous attacherons à poursuivre nos actions en maintenant tous les services rendus à la population, rendre attractive notre commune et préserver notre cadre de vie.

#### A – Fonctionnement

1 - Globalement, nos charges courantes de fonctionnement devraient connaître une évolution de l'ordre de 3 % pour intégrer, outre l'évolution du prix des fournitures et de l'indexation de tous les contrats (maintenance, assurances...), de nombreuses contraintes réglementaires imposées, telles que par exemple la dématérialisation des chaînes comptables et financières, le diagnostic phytosanitaire, les diagnostics amiante dès que nos agents interviennent sur les voies et bâtiments, l'étude sur l'évaluation des risques psychosociaux. L'impact sera significatif sur les charges à caractère général. Cependant nous serons, comme en 2015, rigoureux dans la gestion des deniers publics.

Nous devons prévoir dans nos dépenses de fonctionnement le fonds de péréquation communal et intercommunal à hauteur de 135 000 € (soit + 37 000 €). S'agissant de la pénalité pour la non réalisation de logements sociaux (1003 logements manquants). Le montant du prélèvement par logement est de 150,17 €. La commune étant carencée, la majoration qui nous est appliquée double le montant de la pénalité soit 300,34 € par logement. Ainsi, cette charge s'élèverait à 301 240 €.

2 – Concernant les autres charges de gestion courante, ce poste va subir une évolution globale de près de 19 %. Il est à noter que notre contingent aux organismes intercommunaux augmente de 148%. Le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la compétence transports scolaires à la CASSB implique la dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires au cours de cette année.

L'organisation instituée auparavant par le Département du Var confiait au SITS (transport des lycéens des communes du Beausset, Castellet, Evenos, la Cadière et Signes) et à la Commune (transport des élèves fréquentant le collège et les classes élémentaires), la perception des participations des familles (120 € pour le SITS, et 50 € pour la commune). L'année suivant l'encaissement, le conseil départemental demandait le reversement de la totalité des sommes perçues. En conséquence, en 2015, nous avons versé les inscriptions relatives à l'année scolaire 2014/2015.

Cependant en décembre 2015, le Département demande à la CASSB le reversement également des encaissements de l'année scolaire 2015/2016. Ainsi, il nous faut prévoir :

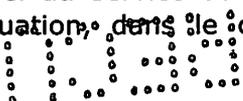
- Une participation au SITS pour verser notre contribution permettant de clôturer les comptes de ce syndicat à hauteur de 49 500 €.
- Une participation à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume à hauteur de 143 600 € dont
  - o 40 400 € au titre de nos transports scolaires 2014/2015 (85 élèves à 120 € et 10 enfants des maternelles à 1000 €) et 2015/2016 (estimation du même nombre d'élèves), partiellement compensés par une recette de 4 750 € versée par les familles (50 € par enfant). Le solde est financé par la commune.
  - o 103 200 € au titre des transports des lycéens (estimation de 860 élèves) pour les cinq communes dont le service serait délégué au Beausset par la communauté d'agglomération cette année. Cette dépense est équilibrée en recettes par le versement des participations des familles (120 € par élève).

Nous devons également subir la forte évolution de la contribution au contingent incendie en fonction de nouveaux critères (population moyenne, base de contribution DGF, capacité touristique d'hébergement en lits.) décidés par le conseil d'administration du SDIS. En conséquence, de 312 000 € en 2015 notre participation passe à 370 000 €. L'impact étant trop important, le SDIS a décidé de lisser cette hausse sur trois ans. Cela se traduira dans notre budget 2016 par une inscription de 332 000 €.

Enfin, pour soutenir notre tissu associatif qui contribue de manière importante à l'animation de notre commune, les crédits consacrés aux subventions en faveur des associations seront maintenus.

Les subventions attribuées au C.C.A.S et à la Caisse des Ecoles demeurent inchangées. Toutes les actions respectives sont maintenues. A titre indicatif le budget total de la caisse des écoles est de 212 000 € et celui du C.C.A.S. est de 157 000 €.

Concernant le CCAS, il est important de souligner l'activité du pôle d'accompagnement social qui n'est pas valorisée en terme financier. Ainsi en 2015, 6695 personnes ont bénéficié des services du Pôle Social soit une moyenne quotidienne de 27 personnes. 3140 appels téléphoniques ont été enregistrés. S'agissant particulièrement de l'activité du C.C.A.S., plus de 3548 personnes en accueil physique (et environ 2040 appels téléphoniques) ont fait appel au service du CCAS pour y trouver une écoute, une compréhension de leur situation, dans le cadre des entretiens sociaux une aide



financière, voire psychologique. Et selon la situation une orientation vers d'autres organismes. Le CCAS a instruit, en 2015, 133 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux et 78 nouvelles inscriptions, 37 dossiers de demande de RSA, 72 dossiers de demande d'APA, 91 dossiers de demande MDPH (toutes demandes confondues), 52 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, institut médicalisé, Foyer Logement et obligation alimentaire), 2 dossiers de demande d'ASPA. 1598 courriers envoyés pour la prévention du Plan Canicule et 80 packs d'eau ont été distribués aux personnes vulnérables, 5 placements en logement d'urgence ont été effectués (2 hommes seuls, 1 couple, 1 mère avec son enfant). Une soixantaine de sachets de chocolats offerts aux enfants défavorisés. Sur 77 logements sociaux attribués en 2015, 55 l'ont été à des familles du Beausset (soit 80 %).

### 3 – Les charges de personnel

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la commune. Ce chapitre enregistrera une hausse qui s'explique par les incidences liées au glissement vieillesse-technicité (évolution des carrières, moyenne d'âge...), à la revalorisation des grilles indiciaires, et au relèvement des taux de cotisation aux caisses de retraite depuis 2015. Pour la CNRACL, la part employeur passe de 30.50 à 30.60 % et sera de 30.65 % en 2017. L'IRCANTEC passe de 3.96 % à 4.08 % en 2016 pour atteindre 4.20 % en 2017. Enfin pour l'URSSAF le taux des cotisations patronales passe de 30.20 % à 30.71 %. En revanche, le taux de cotisation au CNFPT (centre national de formation du personnel territorial) est passé de 1% à 0.90 %.

Dans le cadre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires, de nombreuses réformes sont en cours. Plusieurs mesures sont prévues de 2016 à 2020, notamment la restructuration et revalorisation indiciaire de toutes les catégories, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire (dès 2016 pour la catégorie B avec 6 points d'indice majoré applicable au 1<sup>er</sup> janvier), et en 2017 pour les autres catégories.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'effectif des agents titulaires est de 135 représentant 132.50 agents équivalent temps plein. Le nombre d'agents sous contrat est de 45 agents et correspond à 38,7 équivalent temps plein.

Un départ à la retraite est prévu en cours d'année 2015. Ce poste sera remplacé par un agent contractuel et deux contrats aidés. Nous avons également 6 agents titulaires en disponibilité ou en congé parental. Le budget devra en conséquence intégrer une provision en cas de demande d'intégration. Des renforts saisonniers sont prévus pour les services techniques, et l'école de natation municipale.

Nous prévoyons ainsi une évolution de notre masse salariale brute de 1.59 %. Après estimation du reversement des participations pour les contrats aidés, l'évolution de la masse salariale nette évoluerait de 1 %.

### 4 – Les charges financières : (analyse de l'endettement page 13)

Le remboursement des intérêts en 2016 est de 177 295 € soit 18 € par habitant. La moyenne pour les communes de notre strate démographique est de 34 €.

L'encours total au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 4 794 775 € soit un ratio par habitant de 505 €, la population à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier étant de 9 477 habitants. La moyenne des communes de notre strate est de 870 € par habitant en 2014. L'annuité pour 2016 de 637 979 € représenterait par habitant 67 € et 7 % des produits de fonctionnement. Les moyennes des communes de notre strate sont respectivement de 112 € par habitant et 9,66% des produits.

Notre capacité de désendettement exprimé en années est de 6 années. Ce ratio est très positif. Le ratio médian étant fixé entre 11 et 15 ans.

## B – Investissement

### 1-Dépenses

S'agissant des dépenses d'investissement, nous devons faire face à de nombreuses contraintes notamment pour la mise aux normes de tous nos équipements publics.

Notre budget d'investissement intègrera, outre le remboursement du capital de la dette à hauteur de 460 684 € de nouvelles dépenses d'équipement pour environ 1 760 000 €.

L'opération du PLU sera complétée cette année d'un crédit de 109 000 € pour poursuivre l'étude. Il est précisé que cette année devrait aboutir notamment à la modification de la zone des Lecques et ce pour améliorer notre quota de logements sociaux d'ici 2019. A ce titre, une convention de mixité sociale sera présentée au Conseil Municipal. Après une première inscription en 2015 d'une subvention pour la construction de logements sociaux, nous prévoyons le premier versement à VAR HABITAT pour le programme de la Rue Font Neuve, Rue Rougier pour 50 000 €. Le montant total attribué pour ce programme sera de 370 000 €, les versements seront échelonnés jusqu'en 2019. Nous prévoyons également une nouvelle opération pour des acquisitions foncières d'un montant de 127 000 € (terrains, procédure de biens vacants en cours.)

Concernant notre patrimoine, nous devons cette année prévoir :

a – les mises aux normes, restauration et sécurité de l'Eglise, de la Chapelle du Beausset Vieux ; la sécurisation de Mistral, de la maison des arts et de la culture : un crédit de 413 000 € sera proposé.

b – Devant l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à la cantine Pagnol, nous devons prévoir l'agrandissement du réfectoire notamment. Nous entreprendrons la construction du préau également sur Pagnol, l'étude étant à ce jour réalisée. Pour les équipements scolaires le crédit à prévoir serait de 260 000 € en 2016.

c – Au titre des équipements sportifs, un crédit de 207 000 € sera proposé pour notamment réhabiliter le terrain de Rugby et mettre en conformité les vestiaires, et le city park sera cette année aménagé.

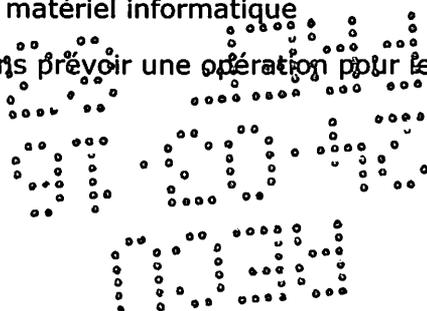
d – Notre programme de travaux de voirie et d'équipement de voirie serait reconduit à hauteur de 330 000 € environ.

e – Nous commencerons cette année, à l'issue du diagnostic lancé en 2015 sur l'accessibilité des équipements communaux et voiries, par inscrire une enveloppe de 85 000 € pour notamment l'accès aux locaux de notre trésorerie.

f – Dans le cadre de la sécurité, et après avoir en 2015 élaboré le diagnostic de notre réseau de caméras de vidéo-protection, un crédit de 40 000 € sera nécessaire pour améliorer le système actuel, et le compléter par l'ajout de nouvelles caméras.

g – Un programme pour l'équipement de tous les services sera proposé pour 105 000 € notamment pour le remplacement des matériels volés au CTM, l'acquisition de logiciels, le remplacement de matériel informatique

h – Enfin nous devons prévoir une opération pour le cimetière à hauteur de 34 000 €.



## 2- recettes

Le financement de ces équipements sera constitué

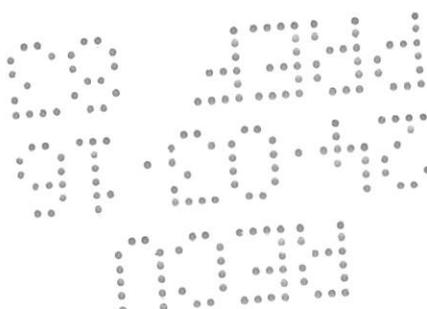
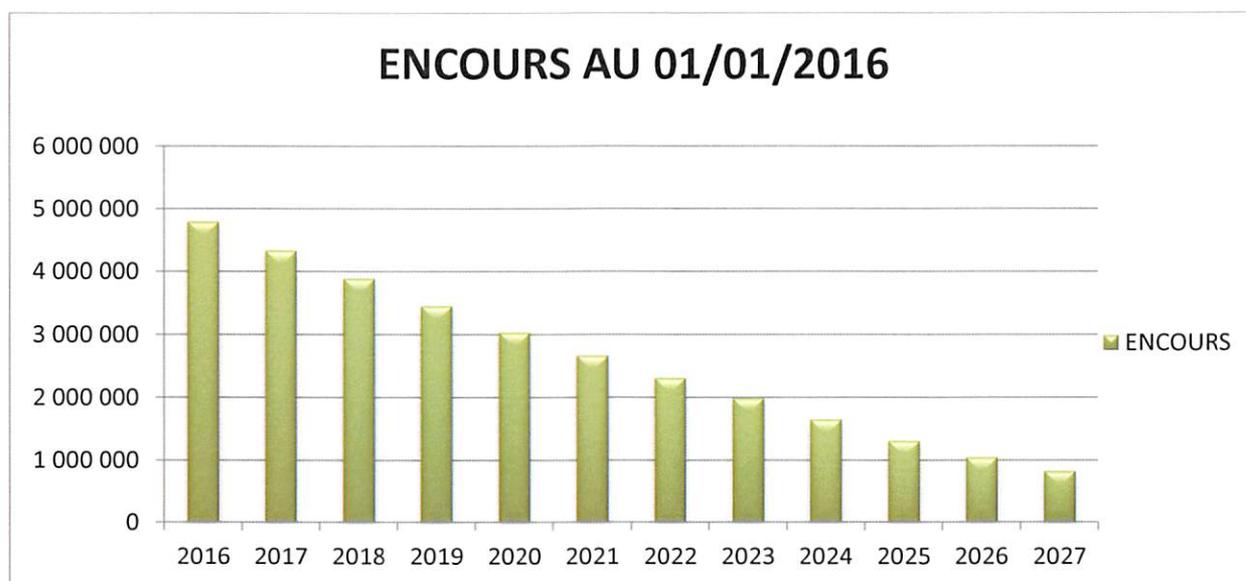
- du fonds de compensation de la TVA (16.404 % des dépenses d'investissement de l'année précédente), de la taxe d'aménagement, de subventions d'équipement provenant du Département, du fonds de soutien à l'investissement dont le montant peut atteindre jusqu'à 80 % de l'opération.
- de notre autofinancement et dotations environ 800 000 €
- et d'un emprunt puisque notre capacité nous permettrait de mobiliser un emprunt maximum de 1 000 000 €. Dans cette hypothèse, notre annuité évoluerait en 2017 de 22 000 €

## 4- Endettement de la collectivité :

L'encours total au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 4 794 775 € soit un ratio par habitant de 505 €, la population à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier étant de 9 477 habitants. La moyenne des communes de notre strate démographique est de 870 € par habitant en 2014. L'annuité pour 2016 de 637 979 € représenterait par habitant 67 € et 7 % des produits de fonctionnement. Les moyennes des communes de notre strate sont respectivement de 11 € par habitant et 9,66 % des produits.

Il est précisé que notre structure de dette est de niveau A (sans emprunt toxiques).

Notre capacité de désendettement exprimé en année est de 6 années. Ce ratio est très positif, le ratio médian étant fixé entre 11 et 15 ans.

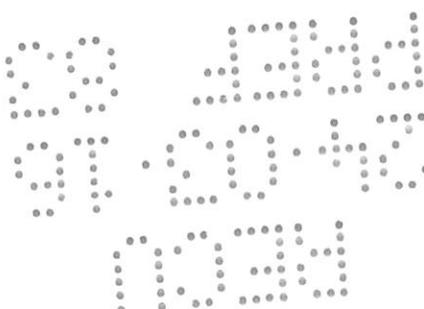


ETAT DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2016

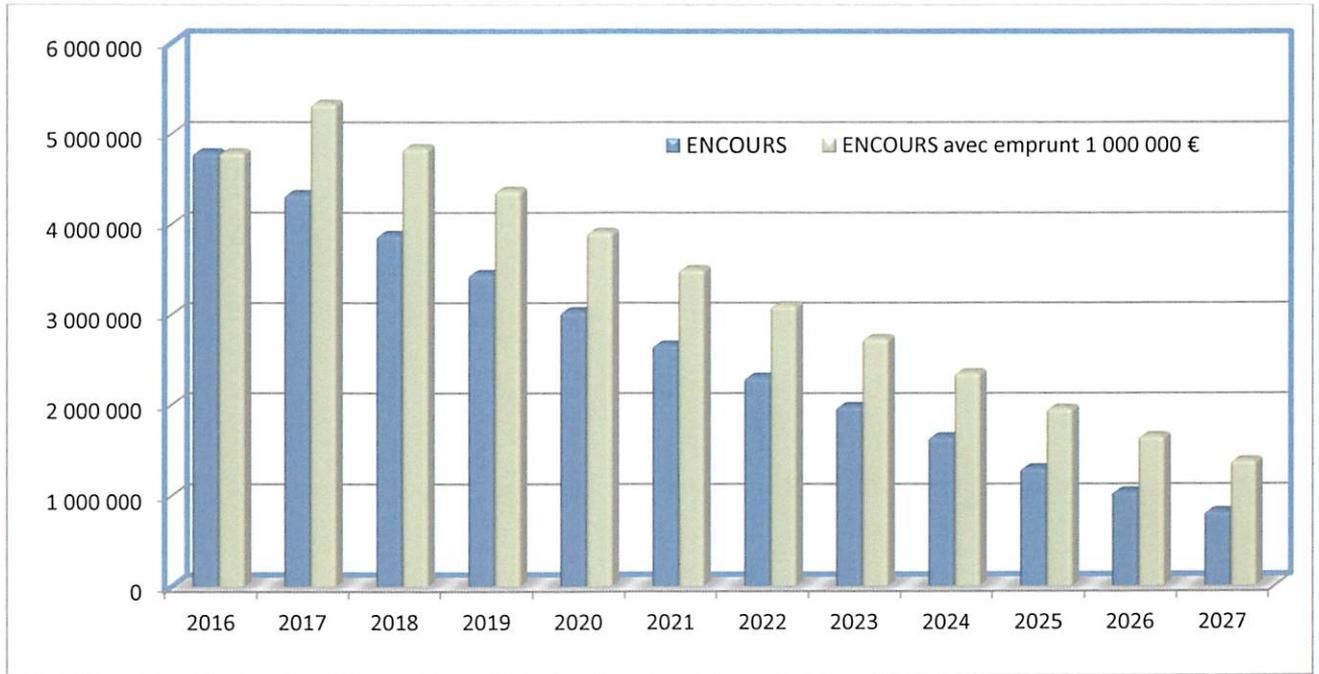
ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊT EUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUEL (%)	PÉRIODE	1ERE ANNEE DE REMBOURSEMENT	CAPITAL ORIGINE	ENCOURS AU 01/01/2016	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ TOTALE
2002	invest. globale	CE - C	15	F	TAUX FIXE	4.44	M	25/01/2003	300 000.00	52 134	16	1 763	25 501	27 265
2004	investissement	CA - C	15	F	TAUX FIXE	3.91	T	24/03/2005	300 000.00	97 516	48	3 425	22 996	26 421
2005	investissement	CA - C	15	R	TECO5	3.13	T	21/03/2005	400 000.00	124 645	14	678	30 881	31 560
2003	Investissement	CE - C	15	F	TAUX FIXE	3.72	A	25/02/2004	340 000.00	82 874	2 011	3 489	26 493	29 982
2001	Emprunt bonifié	CA - C	15	F	TAUX FIXE	4.63	S	10/06/2002	304 898.03	27 381	0	944	27 381	28 325
2001	Emprunt invest.	CA - C	15	F	TAUX FIXE	5.30	S	13/06/2002	30 489.80	2 846	0	112	2 846	2 958
2005	Investissement	CE - C	15	F	TAUX FIXE	2.91	M	25/01/2006	300 000.00	114 625	37	3 007	21 630	24 636
2006	investissement	CE - C	15	F	TAUX FIXE	3.42	M	25/01/2007	300 000.00	138 384	55	4 339	21 168	25 507
2006	investissement	CA - C	15	F	TAUX FIXE	4.25	M	21/01/2007	320 000.00	128 000	111	4 930	21 333	26 263
2009	Investissement	CE - C	15	F	TAUX FIXE	4.17	M	25/01/2010	1 100 000.00	737 870	376	28 606	69 364	97 970
2010	invest.2010	CA - C	15	F	TAUX FIXE	2.82	A	12/12/2011	560 000.00	398 350	507	11 114	35 086	46 200
2011	investissement	CE - C	20	F	TAUX FIXE	5.12	T	25/03/2012	800 000.00	696 808	465	34 436	29 179	63 616
2011	Refinancement	CE - C	16	F	TAUX FIXE	5.62	T	25/03/2012	469 811.69	387 653	278	20 861	23 501	44 362
2013	emprunt 2013	CE - C	15	F	TAUX FIXE	4.18	M	25/01/2013	530 000.00	448 154	237	17 692	29 575	47 268
2013	emprunt 2013	CE - C	20	F	TAUX FIXE	4.75	M	25/01/2014	520 000.00	486 873	302	22 169	17 748	39 917
2015	Investissement	CE - C	15	F	TAUX FIXE	2.42	M	25/01/2015	290 000.00	270 667	83	6 205	19 333	25 538
2015	EMPRUNT 2015	CE - C	15	F	TAUX FIXE	2.39	M	25/02/2016	600 000.00	600 000	183	13 527	36 667	50 193
<b>TOTAUX</b>									<b>7 465 199.52</b>	<b>4 794 776</b>	<b>4 723</b>	<b>177 295</b>	<b>460 684</b>	<b>637 979</b>

ETAT PREVISIONNEL DES ANNUITES

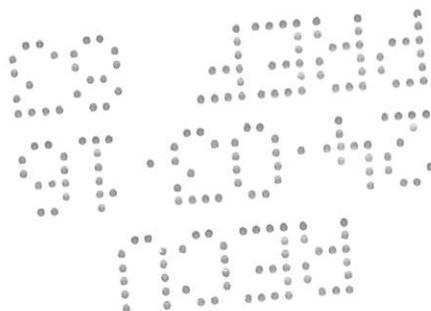
LIBELLÉ	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
invest. globalisée	27 265	27 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
investissement	26 421	26 421	26 421	26 421	0	0	0	0	0	0	0	0
investissement	31 560	31 560	31 560	31 560	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	29 982	29 982	29 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt bonifié	28 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt invest.	2 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	24 636	24 636	24 636	24 636	24 636	0	0	0	0	0	0	0
investissement	25 507	25 507	25 507	25 507	25 507	25 507	0	0	0	0	0	0
investissement	26 263	25 374	24 484	23 594	22 705	21 815	0	0	0	0	0	0
Investissement	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 969	0	0	0
invest.2010 - 2011	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	0	0
investissement	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616
Refinancement	44 362	44 361	44 359	44 358	44 357	44 355	44 354	44 352	44 350	44 348	44 346	44 344
emprunt 2012.1	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268
emprunt 2013	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917
Investissement	25 538	25 080	24 622	24 164	23 705	23 247	22 789	22 331	21 873	21 414	20 956	20 498
EMPRUNT 2015	50 154	52 753	51 817	50 881	49 945	49 009	48 073	47 137	46 201	45 265	44 329	43 393
<b>TOTAL</b>	<b>637 940</b>	<b>607 908</b>	<b>578 358</b>	<b>546 090</b>	<b>485 824</b>	<b>458 902</b>	<b>410 185</b>	<b>408 789</b>	<b>407 392</b>	<b>308 027</b>	<b>260 431</b>	<b>259 035</b>



### SIMULATION REALISATION EMPRUNT DE 1 000 000 €



L'impact de cette simulation sur nos annuités serait de + 27 000 € en 2017, de 4 565 € en 2018 et en diminution dès 2019 de 27 000 € et 90 000 € en 2020. (cf tableau ci-après).



HYPOTHESE REMBOURSEMENT ANNUITE POUR EMPRUNT DE 1 000 000 €

LIBELLÉ	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
invest. globalisé 2002	27 265	27 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
investissement 2004 20042	26 421	26 421	26 421	26 421	0	0	0	0	0	0	0	0
investissement 2004 20041	31 560	31 560	31 560	31 560	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement globalisé 20031	29 982	29 982	29 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt bonifié invest.2001	28 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt invest.2001 globalisé 20012	2 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement 2005 20051	24 636	24 636	24 636	24 636	24 636	0	0	0	0	0	0	0
investissement 2006 20061	25 507	25 507	25 507	25 507	25 507	25 507	0	0	0	0	0	0
investissement 2006 20062	26 263	25 374	24 484	23 594	22 705	21 815	0	0	0	0	0	0
Investissement 2009 n°20091	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 970	97 969	0	0	0
invest.2010 - 201001	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	46 200	0	0
investissement 2011 - 201101	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616	63 616
Refinancement emprunt 2007	44 362	44 361	44 359	44 358	44 357	44 355	44 354	44 352	44 350	44 348	44 346	44 344
emprunt 2012.1	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268	47 268
emprunt 2013	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917	39 917
Investissements 2014	25 538	25 080	24 622	24 164	23 705	23 247	22 789	22 331	21 873	21 414	20 956	20 498
Investiss. 2015	50 154	52 753	51 817	50 881	49 945	49 009	48 073	47 137	46 201	45 265	44 329	43 393
<b>emprunt 1 000 000€</b>	<b>0</b>	<b>51 647</b>	<b>64 147</b>									
<b>ANNUITE ESTIMÉE</b>	<b>637 940</b>	<b>659 555</b>	<b>642 505</b>	<b>610 238</b>	<b>549 971</b>	<b>523 049</b>	<b>474 332</b>	<b>472 936</b>	<b>471 539</b>	<b>372 174</b>	<b>324 578</b>	<b>323 182</b>
Ecart annuité estimée/annuité actuelle	0	21 614	4 565	-27 703	-87 969	-114 892	-163 609	-165 005	-166 401	-265 767	-313 362	-314 759

